



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT A SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN

Cabinet 2020-

**Arrêté n° 2020 / 202 / PEF / CAB du 01 DEC. 2020
portant attribution de la médaille d'honneur du travail.
Promotion du 01 janvier 2021.**

**LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN**

**OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le décret n°48-852 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret n°51-41 du 6 janvier 1951 et n°53-507 du 21 mai 1953 modifiant et complétant le décret n°48-852 du 15 mai 1948 instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret n°57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret n°84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets n°2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

Vu le décret n°86-401 du 12 mars 1986 modifiant les articles 11 et 16 du décret n°84-591 du 04 juillet 1984 relatif à la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret du Président de la République du 18 juin 2018, portant nomination de madame Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté Préfectoral N° SG/SCI-2020 du 12 août 2020, portant délégation de signature à madame Sylvie FEUCHER, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu le décret du Président de la République du 21 janvier 2019, portant nomination de monsieur Michael DORE, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté N° SG/SCI 971-2019-09-10-010 du 10 septembre 2019, portant délégation de signature à monsieur Michael DORE, à la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Vu le dossier de demande déposé le 9 novembre 2020 à la Préfecture de Saint-Martin, pour une employée de banque de la BNP PARIBAS Antilles-Guyane de Saint-Barthélemy ;

Vu l'avis favorable émis le 20 novembre 2020, par le Président de la Collectivité de Saint-Barthélemy.

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail – **GRAND-OR** – est décernée à :

- Madame RUILLET Isabelle née le 03 février 1968 à BEAUVAIS employée de banque, demeurant maison GREAUX Patrick et Marielle Apt N° 2 Colombier – 97 133 Saint-Barthélemy.

Article 2 : La médaille d'honneur du travail, est décernée dans le cadre de la promotion du 01 janvier 2021.

Article 3 : La Préfète déléguée de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et le Secrétaire Général de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Saint-Martin le
Préfète déléguée
Sylvie FEUCHER



Délais et voies de recours : « le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification ».